B 427-280-441(72B44)

A 457 83

MIDI-CENTRE
SA D'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
Au capital de 1.200.000 Francs
Siège Social : 4, Bd d'Estourmel
12000 RODEZ
RC : 72 B 44
SIRET : 427 280 441 00028

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 SEPTEMBRE 1995 à 18 heures

Les actionnaires de la SA MIDI-CENTRE, au capital de 1.200.000 Frs, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration, recommandée avec avis de réception.

Les actionnaires ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Le Président ouvre la séance et demande que le bureau soit constitué :

Pierre GALY est désigné comme Président.
Gérard VIRENQUE est désigné comme Secrétaire.
Martine VIRENQUE est désignée comme Scrutateur.
Raymonde GALY est désignée comme Scrutateur.

Le bureau constate à l'unanimité :

- Que la feuille de présence fait état de quatre actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 11.996 actions.

- Que les convocations sont régulières.

- Que le Président a devant lui l'ensemble des pièces nécessaires à l'information des associés, pièces mises à leur disposition dans les délais légaux.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président prend ensuite la parole et présente successivement le rapport de gestion, le bilan et le compte de résultat, l'annexe, le tableau des données financières des cinq derniers exercices.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. ...

Après échange de vues et plus personne ne demandant la parole, le Président donne lecture du projet de résolutions. Ces dernières sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les états financiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BONNET et désigne Monsieur Bernard GALY comme nouvel administrateur aux lieu et place de Madame Raymonde GALY qui ne désire pas que son mandat soit renouvelé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, les Scrutateurs, et le Secrétaire.

Pierre GALY

Gérard VIRENQUE

Raymonde GALY

Martine VIRENQUE

Pour copie conforme